



INSTITUT DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS
DE SANTÉ

Etant qualifié ERP (Etablissement Recevant du Public), conformément à l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement :

Le diagnostic réalisé met en évidence un taux d'accessibilité globale de l'établissement égal à 60%. Cette limite en termes de possibilité d'accès concerne les PSH physique. Toutefois, l'IFPS du CHAM est aussi en mesure d'accueillir les apprenants dans le contexte de handicap sensoriel, auditif, visuel.

La mise en conformité de l'institut est une priorité inscrite dans le projet de construction du nouvel IFPS dont la livraison est prévue à l'été 2026.

L'IFPS du CHAM met à disposition du public :

- la fiche « bien accueillir les personnes handicapées »

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/plaquette_web_bien%20accueillir%20PH.pdf

- le livret d'accueil pour les apprenants en situations de handicap

https://www.ch-montargis.fr/fileadmin/cham/images/ifsi-ifas/2024/livret_d_accueil_pshIFPS.pdf

La Directrice des Soins
Chargée de la Direction
de l'institut de Formation :

Institut de Formation
en Soins Infirmiers
C.H.A.M.
Rue du Château
45120-CHALETTE SUR LOING
Tél. : 02 38 95 95 95

Clémentine RETARDATO